Contrat de Travail

Bonjour, actuellement en cdd 30h mon employeur affiche mon planning à 32h. Je lui ai fait la remarque en lu demandant si j'allais devoir signer un avenant il me dit que non. On est bien d'accord que je suis censé signer u avenant si mon planning est plus élevé que mon contrat ?
Merci
Bonjour

Non pas forcément besoin d'avenant ce sont des heures complémentaires tant que ce n'est pas plus de 10% du temps de base soit pour vous, 3 heures. Ces heures sont rémunérées à 110%. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32428#:~:text=Le%20taux%20de%20majoration%20est,la%20limite %20de%201%2F3)